



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation du groupe hospitalier CHJS

Question orale n° 771

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation actuelle de l'hôpital de Lons-le-Saunier. Le site de Lons-le-Saunier est le site principal du centre hospitalier Jura Sud (CHJS), regroupant 168 000 habitants répartis sur 380 communes. Comptant aujourd'hui plus de 1 500 agents, pour un budget consolidé supérieur à 160 millions d'euros, il assume une part majeure de l'offre hospitalière publique du département du Jura. Le rapport de la chambre régionale des comptes datant de mars 2026 rend compte d'un défaut d'attractivité qui pèse sur l'activité de l'hôpital. La situation financière du CHJS s'est nettement détériorée sur la période 2019-2024. Les charges ont progressé de 30 % pour atteindre 164 millions d'euros, tandis que la marge brute d'exploitation s'est effondrée : elle passe de 0,8 million d'euros en 2019 à - 4 millions d'euros en 2024. Le CHJS affiche un déficit d'exploitation de 8,7 millions d'euros en 2024. En six ans, le déficit cumulé du CHJS atteint 22 millions d'euros. La capacité d'autofinancement, indicateur clé de la soutenabilité financière d'un établissement, est inexistante (- 5,4 millions d'euros en 2024). Seules les aides exceptionnelles versées par l'État et l'agence régionale de santé (ARS) ont permis d'amortir le choc de la crise sanitaire, mais sans corriger la tendance. La trésorerie est très tendue, les dettes sociales s'accroissent et la capacité d'investissement est nulle alors que des travaux urgents sont indispensables comme la pharmacie interne, insalubre. À ce titre, le rapport constate un phénomène de fuite des patients vers d'autres établissements, hors du territoire du CHJS. Les causes sont plurielles. Tout d'abord, l'hôpital de Lons-le-Saunier souffre cruellement du manque de personnel. Au service des urgences, onze praticiens sur les seize requis assurent la continuité des soins. C'est loin d'être suffisant. Les autres services étant également saturés, lutter contre ce déficit chronique devient vital. À cela s'ajoute une vétusté croissante des bâtiments ainsi que des infrastructures obsolètes qui ne permettent pas aux soignants d'exercer leur profession dans de bonnes conditions ni aux patients d'être convenablement soignés. Ainsi, l'hôpital ne survit que parce que le CHJS a signé avec l'ARS un contrat Ségur, de « soutien à l'investissement », le 31 décembre 2021. Ce contrat prévoyait notamment la mise en sécurité incendie du site de Lons-le-Saunier, opération lourde engagée jusqu'en 2029. Cette opération n'a débuté qu'en 2023 alors que des non-conformités étaient connues depuis plus de 10 ans. En somme, la situation financière reste préoccupante et ces investissements n'ont pas permis d'inverser la tendance déficitaire. L'évolution du financement hors tarification à l'acte depuis la loi Ma santé 2022 aurait dû améliorer les recettes, mais, étonnamment, elle n'a en aucune façon amélioré la situation. Chaque année, l'État renfloue le budget de fonctionnement de l'hôpital à hauteur de 5 millions d'euros en moyenne. Cet hôpital ne peut et ne doit être abandonné par l'État. Mme la députée souhaite savoir quelles mesures elle entend prendre pour faire face à cette situation inacceptable. Les habitants de sa circonscription méritent de pouvoir compter sur un hôpital qui fonctionne et un service d'urgence opérationnel dès lors qu'ils en ont besoin. Elle lui demande quelles solutions elle compte apporter pour faire face à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 771

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)